

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 376 approuvant le projet de tranche 1963 de la loi-programme 1961-1965

n° 376

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 novembre 1962

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro  
30 novembre 1962

### VISAS

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale eu Côte Française des Somalis Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 6 novembre 1962

Sur proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan A adopté dans sa séance du 22 novembre 1962 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Est adopté le projet de tranche 1963 de la loi-programme 1961-1965 de la Côte Française des Somalis arrêté. 1° En autorisations de programme à cent vingt quatre millions de francs Djibouti ; francs Djibouti, dont : — 93 millions sur l'exercice 1964, — 31 millions sur l'exercice 1964, Conformément au tableau ci-dessous :

**Le Secrétaire de la Commission Permanentede l'Assemblée Territoriale, ARDOUIKARBIM HASSAN DORAN** Le Président de la Commission Permanentede l'Assemblée Territoriale, OMAR IBRAHIM HADOM.